

Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada

Changements au sein de la population des personnes ayant une incapacité et variations de leur taux d'emploi, 2017 à 2022

par Olivia Watkin-McClurg

Date de diffusion : le 3 décembre 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Introduction	4
Méthodes	5
Section 1 : Changements au sein de la population des personnes ayant une incapacité qui sont âgées de 25 à 64 ans et variations de leur taux d'emploi, 2017 à 2022.....	6
Changements au sein de la population.....	6
Variations du taux d'emploi.....	8
Section 2 : Apparition précoce et tardive de la limitation des activités et taux d'emploi, 2017 à 2022.....	10
Changements au sein de la population.....	10
Variations du taux d'emploi.....	12
Conclusion	15
Annexe	18
Références	20

Changements au sein de la population des personnes ayant une incapacité et variations de leur taux d'emploi, 2017 à 2022

par Olivia Watkin-McClurg

Introduction

Selon les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI), le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans a augmenté de 2017 à 2022. Les raisons de cette hausse demeurent toutefois incertaines.

Au Canada, la population des personnes ayant une incapacité ainsi que les expériences vécues en milieu de travail par les personnes occupées ayant une incapacité ont changé de plusieurs façons de 2017 à 2022. Par exemple, le taux d'incapacité a augmenté chez les personnes de 25 à 64 ans¹. Au cours de la même période, bien qu'aucun changement significatif n'ait été observé en ce qui concerne les besoins en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail chez les personnes occupées ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, on a constaté une baisse significative des besoins insatisfaits en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail, et cette diminution est principalement attribuable à la baisse des besoins insatisfaits concernant les ententes de travail à domicile (Schimmele, Jeon et Arim, 2024). Le travail à domicile est devenu plus courant en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et celui-ci était encore, en novembre 2023, plus fréquent qu'avant la pandémie (Morissette, 2024; Pianosi et coll., 2023). Par la suite, selon les données de l'Enquête sur la population active, l'augmentation du nombre de personnes ayant une incapacité et la hausse de l'emploi chez ces personnes ont été à peu près équivalentes de 2022 à 2023, ce qui s'est traduit par un taux d'emploi stable pour les personnes ayant une incapacité pendant cette période. Toutefois, de 2023 à 2024, la croissance démographique, tant des personnes ayant une incapacité que de celles n'en ayant pas, a dépassé la hausse de l'emploi dans les deux groupes (Vergara et Hardy, 2024; Vergara et Hardy, 2025)².

Des changements ont également eu lieu dans le paysage juridique. La *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*, entrée en vigueur en 2019, vise à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040, conjointement à sa réglementation³ et à ses normes connexes⁴, et fournit un cadre permettant de progresser vers l'établissement de collectivités, de milieux de travail, de programmes et de services plus inclusifs en reconnaissant, en éliminant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité⁵. La Loi prévoit notamment un domaine prioritaire lié à l'emploi accessible, qui a pour objet d'offrir une expérience exempte d'obstacles aux personnes ayant une incapacité à toutes les étapes de leur parcours professionnel.

L'ECI repose sur un plan transversal, ce qui ne permet pas d'évaluer directement les expériences individuelles des personnes ayant une incapacité au fil du temps. En revanche, il est possible d'analyser les tendances observées au sein de cette population d'un cycle à l'autre de l'ECI.

Le présent rapport explore les diverses caractéristiques, les expériences vécues en milieu de travail et le taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité en 2017 et en 2022, afin d'analyser les changements survenus au cours de cette période et leur incidence sur différents sous-groupes de personnes ayant une incapacité. Le rapport traite également des variations du taux d'emploi selon diverses caractéristiques liées à l'incapacité, le niveau de scolarité, les mesures d'adaptation en milieu de travail et la discrimination sur le marché du travail. De plus, cette analyse se fera sous l'angle de l'âge au début de la limitation des activités afin de comparer les expériences des personnes dont l'apparition de la limitation des activités s'est produite entièrement avant l'âge 15 ans, partiellement avant l'âge de 15 ans et entièrement à l'âge de 15 ans ou plus. L'analyse permet d'isoler les expériences des personnes dont la limitation des activités est antérieure à leurs années de travail pour mieux connaître les sous-populations qui sont touchées par les variations du taux d'emploi.

1. *Le Quotidien* — Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 à 2022.

2. L'Enquête sur la population active (EPA) a recueilli 12 mois de données au moyen des questions d'identification des incapacités (QII) pour la première fois en 2022, ce qui a permis de mesurer les tendances annuelles à l'aide de ces données à compter de 2023.

3. Emploi et Développement social Canada. 2022. *Résumé des lignes directrices associées aux plans sur l'accessibilité*.

4. Normes d'accessibilité Canada. 2023. *Normes d'accessibilité Canada et Groupe CSA collaborent afin de publier trois nouvelles normes d'accessibilité*.

5. *LCA définit un obstacle* comme étant « tout élément — notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique — qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles ».

Comprendre la relation entre le moment du début de l'incapacité et les possibilités sur le marché du travail peut contribuer à définir des stratégies efficaces de recrutement, de maintien en emploi et de perfectionnement des travailleurs ayant une incapacité. Bien que les tendances observées à l'échelle de la population ne puissent fournir des données concluantes quant aux expériences individuelles entre 2017 et 2022, cette analyse constitue un point de départ pertinent pour explorer la question et orienter les recherches à venir sur le sujet.

Méthodes

La définition de l'incapacité de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) est fondée sur le modèle social de l'incapacité et comprend les personnes qui ont déclaré être « parfois », « souvent » ou « toujours » limitées dans leurs activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée, et celles qui ont indiqué être « rarement » limitées et qui étaient incapables d'accomplir certaines tâches ou qui ne pouvaient les accomplir qu'avec beaucoup de difficulté (Pianosi et coll., 2023)^{6,7}.

Dans le cadre de l'ECI, on identifie les personnes ayant une incapacité à l'aide des questions d'identification des incapacités (QII). Les QII servent à déterminer la mesure dans laquelle les répondants éprouvent des difficultés dans 10 domaines de fonctionnement, en plus d'une question générale portant sur d'autres états ou problèmes de santé non déjà pris en compte dans les 10 types d'incapacité précédents, qui est associée à un 11^e type d'incapacité dit « inconnu ». Les QII permettent également de recueillir des renseignements sur l'âge au début de la limitation des activités dans chacun des domaines correspondant aux 10 types d'incapacité.

Voici les principaux concepts utilisés dans la présente analyse :

Âge au début de la limitation des activités⁸ : Âge autodéclaré, mesuré en années, auquel une personne a commencé à avoir une limitation de ses activités associée à un type d'incapacité particulier.

Apparition précoce de la limitation des activités : Personnes ayant connu une apparition de la limitation des activités correspondant à tous les types d'incapacité qu'elles avaient avant l'âge de 15 ans.

Apparition mixte de la limitation des activités⁹ : Personnes qui ont commencé à présenter une limitation des activités correspondant à un ou plusieurs types d'incapacité avant l'âge de 15 ans, et qui ont également commencé à éprouver une limitation des activités correspondant à un ou plusieurs autres types d'incapacité à l'âge de 15 ans ou plus.

Apparition tardive de la limitation des activités¹⁰ : Personnes ayant connu une apparition de la limitation des activités correspondant à tous les types d'incapacité qu'elles avaient à l'âge de 15 ans ou plus.

Certains répondants à l'enquête n'ont pas précisé l'âge auquel la limitation des activités a commencé. Ces personnes sont incluses dans les totaux et les chiffres qui n'ont pas été désagrégés en fonction de l'âge au début de la limitation des activités. Elles sont également prises en compte dans le calcul de la proportion de personnes correspondant à chaque catégorie d'âge au début de la limitation, bien que les sous-totaux pour cette population ne soient pas présentés dans l'analyse désagrégée des autres variables selon l'âge auquel la limitation des activités a commencé¹¹.

6. La population observée dans le cadre de l'ECI comprenait les Canadiennes et les Canadiens âgés de 15 ans et plus à la date du Recensement de la population précédent qui vivaient dans un logement privé. Elle exclut les personnes vivant en établissement, sur une base des Forces armées canadiennes, dans les réserves des Premières Nations et celles vivant dans un logement collectif. La population vivant en établissement étant exclue, les données doivent être interprétées en conséquence.

7. Exception faite des personnes ayant une incapacité liée au développement, qui sont considérées comme ayant une incapacité si le répondant a reçu un diagnostic d'un trouble du développement, et ce, quel que soit le niveau de difficulté ou la fréquence de la limitation des activités déclarée.

8. Les répondants peuvent rencontrer une limitation de leurs activités dans un domaine de fonctionnement particulier ne correspondant pas à la définition du type d'incapacité associé. L'âge au début de la limitation des activités, lorsqu'il est déclaré, n'est pas pris en compte au moment d'attribuer les catégories d'apparition de la limitation des activités, à savoir une apparition précoce, mixte ou tardive.

9. Selon la définition, les personnes dont l'apparition de la limitation des activités est mixte doivent avoir au moins deux types d'incapacité. Cela peut introduire une variable de confusion dans les caractéristiques de ce groupe.

10. Cette étiquette de catégorie est retenue par souci de simplicité, car l'apparition de la limitation des activités pour ce groupe est plus tardive que pour le groupe de personnes dont l'apparition de la limitation est précoce. Toutefois, il faut garder à l'esprit que, dans ce groupe, le début de la limitation peut avoir lieu dès l'âge de 15 ans.

11. Ces personnes sont représentées dans la catégorie « Non déclaré » du graphique 3.

Dans la première section, on examine les tendances générales observées de 2017 à 2022 au sein de la population des personnes ayant une incapacité et les taux d'emploi de divers sous-groupes de cette population. Dans la deuxième section, les personnes sont classées selon que l'ensemble, une partie ou aucune des limitations des activités correspondant aux types d'incapacité qu'elles présentent a commencé avant l'âge de 15 ans. L'apparition de la limitation des activités avant l'âge de 15 ans (aussi appelé « apparition précoce ») a été choisie comme mesure de substitution pour les personnes dont le début de la limitation des activités a probablement eu lieu avant leur entrée sur le marché du travail¹². Puisque plus de 6 personnes ayant une incapacité sur 10 âgées de 25 à 64 ans (62,3 % des personnes de 25 à 44 ans et 72,4 % des personnes de 45 à 64 ans) ont au moins deux types d'incapacité concomitante (Hébert et coll., 2024), il importe d'en examiner les effets combinés.

Encadré 1

La récence de l'apparition de l'incapacité peut également mettre en lumière la dynamique sous-jacente de la variation du taux d'emploi. Une autre approche analytique consiste à examiner le taux d'emploi chez les personnes dont les premières limitations des activités ont commencé cinq ans ou plus avant le cycle d'enquête pertinent, par rapport à celles dont les limitations ont commencé moins de cinq ans avant ce même cycle. En utilisant cette méthodologie, on a observé une augmentation significative du taux d'emploi de 2017 à 2022 chez les personnes qui ont vu leurs premières limitations apparaître cinq ans ou plus avant le cycle d'enquête (+6,1 points de pourcentage, passant de 53,1 % à 59,2 %) et aucun changement significatif chez les personnes dont les limitations ont commencé moins de cinq ans avant ce cycle (+4,6 points de pourcentage, passant de 60,8 % à 65,4 %). Ce résultat est difficile à interpréter en raison des différences de taille d'échantillon entre les groupes, ce qui est également un facteur de complication dans la présente analyse. D'autres recherches sont nécessaires pour mieux comprendre ces résultats.

Section 1 : Changements au sein de la population des personnes ayant une incapacité qui sont âgées de 25 à 64 ans et variations de leur taux d'emploi, 2017 à 2022

Afin de mieux contextualiser l'emploi chez les personnes ayant une incapacité au Canada de 2017 à 2022, il est utile d'examiner les changements au sein de cette population ainsi que les variations du taux d'emploi au cours de cette même période.

Changements au sein de la population

Caractéristiques liées à l'incapacité

La proportion de personnes ayant une incapacité qui sont âgées de 25 à 64 ans dans chaque classe de sévérité est demeurée en grande partie inchangée de 2017 à 2022. La proportion de personnes ayant une incapacité très sévère a diminué, passant de 20,9 % à 18,9 %; cependant, il n'y a eu aucun changement significatif pour ce qui est des proportions de personnes ayant une incapacité légère, modérée ou sévère (tableau 1)¹³. La proportion de personnes selon le nombre de types d'incapacité, qu'il s'agisse d'un type, de deux à trois types, ou de quatre types ou plus, n'a pas non plus changé de façon significative de 2017 à 2022.

12. La présente étude ne suppose pas que la participation au marché du travail ait lieu avant l'apparition de la limitation des activités chez les personnes dont la limitation a débuté à l'âge de 15 ans ou plus.

13. Un score global de sévérité est calculé en utilisant le nombre de types d'incapacité d'une personne, le niveau de difficulté à accomplir certaines tâches et la fréquence de la limitation des activités. Afin de simplifier le concept de sévérité, quatre classes ont été établies : légère, modérée, sévère et très sévère. Le nom attribué à chaque classe a pour seul but de faciliter l'utilisation du score de sévérité. Il ne constitue pas une forme d'étiquette ou de jugement du niveau d'incapacité de la personne.

Expériences en matière d'études et d'emploi

De 2017 à 2022, la proportion de personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans et titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur a augmenté, passant de 20,3 % à 26,3 %. Au cours de la même période, la proportion de celles ayant un diplôme d'études secondaires ou moins a diminué (41,4 % par rapport à 33,4 %) (tableau 1). Selon les données de l'Enquête sur la population active, en 2023, l'écart au chapitre du taux d'emploi entre les personnes ayant une incapacité et celles sans incapacité était plus faible chez les personnes ayant un niveau de scolarité plus élevé (Vergara, Hardy, 2024). Bien que divers facteurs puissent contribuer à cette association, ces résultats méritent d'être mentionnés si l'on tient compte de la hausse du taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité, qui s'est produite parallèlement à une augmentation moyenne du niveau de scolarité.

Tableau 1
Personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon certaines caractéristiques, 2017 à 2022

Certaines caractéristiques	2017			2022		
	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		Limite inférieure	Limite supérieure		Limite inférieure	Limite supérieure
Classe de sévérité de l'incapacité						
Légère	40,2	38,7	41,7	42,1	40,6	43,6
Modérée	19,2	18,0	20,5	20,1	18,8	21,4
Sévère	19,7	18,5	20,9	19,0	17,8	20,2
Très sévère	20,9	19,8	22,1	18,9*	17,7	20,1
Nombre de types d'incapacité						
Un type d'incapacité	31,7	30,3	33,1	31,9	30,4	33,4
Deux à trois types d'incapacité	36,4	35,0	37,9	36,3	34,8	37,9
Quatre types d'incapacité ou plus	31,9	30,6	33,2	31,8	30,4	33,2
Niveau de scolarité						
Diplôme d'études secondaires ou moins	41,4	39,8	43,0	33,4*	31,9	35,0
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	36,5	35,0	38,1	38,2	36,6	39,8
Baccalauréat ou grade supérieur	20,3	19,0	21,6	26,3*	24,9	27,7
Exigences en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail						
Nécessitant une ou plusieurs mesures d'adaptation	42,1	40,4	43,9	39,3*	37,5	41,0
Besoins insatisfaits	62,2	57,9	66,3	54,4*	49,5	59,2
Besoins satisfaits	37,3	33,2	41,6	44,4*	39,7	49,2
Ne nécessitant pas de mesures d'adaptation	56,2	54,4	57,9	59,1*	57,4	60,8
Non déclaré	1,7	1,3	2,3	1,6	1,3	2,1
Type de discrimination en milieu de travail						
Personnes estimant avoir été refusées à une entrevue en raison de leur état	8,0	7,3	8,9	6,7*	6,0	7,6
Personnes estimant s'être vu refuser un emploi en raison de leur état	11,7	10,7	12,7	9,7*	8,8	10,7
Personnes croyant ne pas avoir eu une promotion en raison de leur état	9,8	8,8	10,9	9,2	8,3	10,2
Personnes se considérant comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état	40,6	39,1	42,1	36,7*	35,2	38,2
Personnes estimant que l'employeur les considérerait comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état	40,9	39,3	42,4	34,6*	33,1	36,1

* valeur significativement différente de l'estimation de 2017 ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022.

De 2017 à 2022, la proportion de personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans qui nécessitaient des mesures d'adaptation en milieu de travail a diminué (42,1 % par rapport à 39,3 %). Au cours de la même période, la proportion de personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans et nécessitant des mesures d'adaptation en milieu de travail qui n'ont pas reçu toutes les mesures requises a également connu une baisse (62,2 % par rapport à 54,4 %).

En 2022, 6,7 % des personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans croyaient s'être vu refuser une entrevue au cours des cinq dernières années en raison de leur état, et 9,7 % estimaient qu'on leur avait refusé un emploi en raison de leur état. Ces proportions sont en baisse par rapport à 2017 (8,0 % et 11,7 %, respectivement). De 2017 à 2022, on observait une diminution de la proportion de personnes ayant une incapacité qui se considéraient comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état (40,6 % par rapport à 36,7 %) et de la proportion de personnes croyant que leur employeur actuel ou qu'un employeur éventuel les considérerait comme telles en raison de leur état (40,9 % par rapport à 34,6 %).

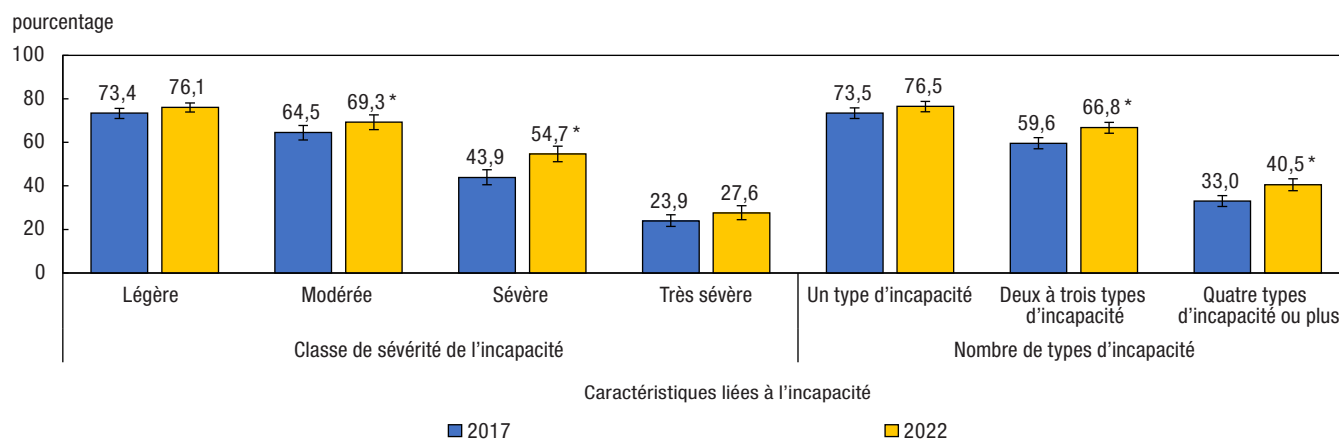
Variations du taux d'emploi

Caractéristiques liées à l'incapacité

De 2017 à 2022, le taux d'emploi¹⁴ a progressé de façon significative chez les personnes ayant une incapacité modérée (passant de 64,5 % à 69,3 %) et celles ayant une incapacité sévère (de 43,9 % à 54,7 %), tandis qu'on observait aucun changement important chez les personnes ayant une incapacité légère ou très sévère. Le taux d'emploi a nettement augmenté chez les personnes ayant de deux à trois types d'incapacité (passant de 59,6 % à 66,8 %) et chez celles ayant quatre types ou plus (de 33,0 % à 40,5 %), mais pas chez les personnes ayant un seul type d'incapacité (graphique 1).

Graphique 1

Taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon la classe de sévérité de l'incapacité et le nombre de types d'incapacité, 2017 à 2022



* valeur significativement différente de l'estimation de 2017 ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022.

Expériences en matière d'études et d'emploi

Le taux d'emploi a augmenté chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans qui détenaient un diplôme d'études secondaires ou moins (passant de 44,0 % à 48,1 %) et chez les personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur (de 71,5 % à 78,1 %). La progression du taux d'emploi chez les personnes ayant un niveau de scolarité similaire dans les deux cas donne à penser que l'incidence de l'augmentation du niveau de scolarité chez les personnes ayant une incapacité, mentionnée précédemment, n'explique pas à elle seule la hausse du taux d'emploi observée de 2017 à 2022 (tableau 2).

14. La présente analyse calcule le taux d'emploi à partir des renseignements sur la situation d'activité recueillis dans le cadre de l'ECI de 2017 et de 2022. D'autres sources établissent le taux d'emploi à partir des données sur la situation d'activité obtenues auprès des personnes avec et sans incapacité lors du recensement, qui sont ensuite couplées aux données de l'ECI.

Tableau 2
Taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon certaines caractéristiques, 2017 à 2022

Certaines caractéristiques	2017			2022		
	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		Limite inférieure	Limite supérieure		Limite inférieure	Limite supérieure
Total, personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans	55,5	54,0	57,0	61,5*	60,0	63,0
Classe de sévérité de l'incapacité						
Légère	73,4	71,0	75,6	76,1	73,9	78,1
Modérée	64,5	61,1	67,8	69,3*	65,9	72,6
Sévère	43,9	40,5	47,4	54,7*	51,1	58,2
Très sévère	23,9	21,4	26,7	27,6	24,5	30,9
Nombre de types d'incapacité						
Un type d'incapacité	73,5	70,9	75,8	76,5	74,0	78,8
Deux à trois types d'incapacité	59,6	57,0	62,2	66,8*	64,2	69,2
Quatre types d'incapacité ou plus	33,0	30,5	35,5	40,5*	37,8	43,2
Niveau de scolarité						
Diplôme d'études secondaires ou moins	44,0	41,5	46,5	48,1*	45,4	50,8
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	61,5	59,1	63,9	64,6	62,2	67,0
Baccalauréat ou grade supérieur	71,5	68,0	74,7	78,1*	75,3	80,6
Exigences en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail						
Nécessitant une ou plusieurs mesures d'adaptation	62,7	60,1	65,3	72,4*	69,7	74,8
Besoins insatisfaits	59,8	55,6	63,8	66,1	61,5	70,4
Besoins satisfaits	64,9	61,5	68,2	76,2*	72,9	79,2
Ne nécessitant pas de mesures d'adaptation	77,0	74,9	79,0	86,3*	84,6	87,8
Non déclaré	61,5 ^E	47,8	73,6	72,6 ^E	59,2	82,8
Type de discrimination en milieu de travail						
Personnes estimant avoir été refusées à une entrevue en raison de leur état	45,4	40,4	50,4	52,0	45,7	58,4
Personnes estimant s'être vu refuser un emploi en raison de leur état	44,4	40,2	48,7	51,5	46,3	56,6
Personnes croyant ne pas avoir eu une promotion en raison de leur état	70,7	65,7	75,2	73,1	68,2	77,5
Personnes se considérant comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état	37,8	35,3	40,3	44,6*	42,0	47,1
Personnes estimant que l'employeur les considérerait comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état	38,2	35,8	40,7	43,1*	40,5	45,8

^E à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation de 2017 ($p < 0,05$)

Note : Les estimations marquées de la lettre E doivent être utilisées avec prudence. Dans ces cas, les utilisateurs de données doivent utiliser l'intervalle de confiance de 95 % pour évaluer si la qualité de l'estimation est suffisante.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022.

Dans l'ensemble, le taux d'emploi a considérablement augmenté chez les personnes nécessitant des mesures d'adaptation en milieu de travail (passant de 62,7 % à 72,4 %) ainsi que chez les personnes dont les besoins en matière de mesures d'adaptation étaient satisfaits (de 64,9 % à 76,2 %), tout comme celui des personnes ne nécessitant pas de telles mesures (de 77,0 % à 86,3 %). Cependant, il n'y a pas eu de hausse significative du taux d'emploi chez les personnes dont les besoins en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail étaient insatisfaits. De plus, on a observé une augmentation du taux d'emploi chez les personnes qui se considéraient comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état (37,8 % par rapport à 44,6 %) et celles estimant que leur employeur actuel ou qu'un employeur éventuel les considérerait comme telles (38,2 % par rapport à 43,1 %).

Section 2 : Apparition précoce et tardive de la limitation des activités et taux d'emploi, 2017 à 2022

Cette section porte sur les tendances observées chez les personnes dont l'apparition de la limitation des activités est précoce, mixte et tardive, en fonction des types d'incapacité que ces personnes présentent¹⁵. L'examen des changements au sein de ces sous-groupes peut fournir des renseignements sur l'interaction entre les tendances du taux d'emploi et l'âge au début de la limitation des activités, ce qui est important, car des recherches antérieures ont démontré qu'il existe une relation entre les résultats sur le marché du travail et les revenus et l'apparition de la limitation (Asuman et coll., 2024; Jeon, Park et Kohen, 2023; Smith, 2009). Les constatations relatives à l'âge au début de la limitation des activités fournissent un contexte supplémentaire pour évaluer les variations du taux d'emploi. En outre, ces travaux de recherche constituent une première étape pour mieux comprendre dans quelle mesure les variations du taux d'emploi des personnes ayant une incapacité peuvent être influencées par les changements au sein de cette population, notamment en ce qui concerne l'âge au début de la limitation des activités.

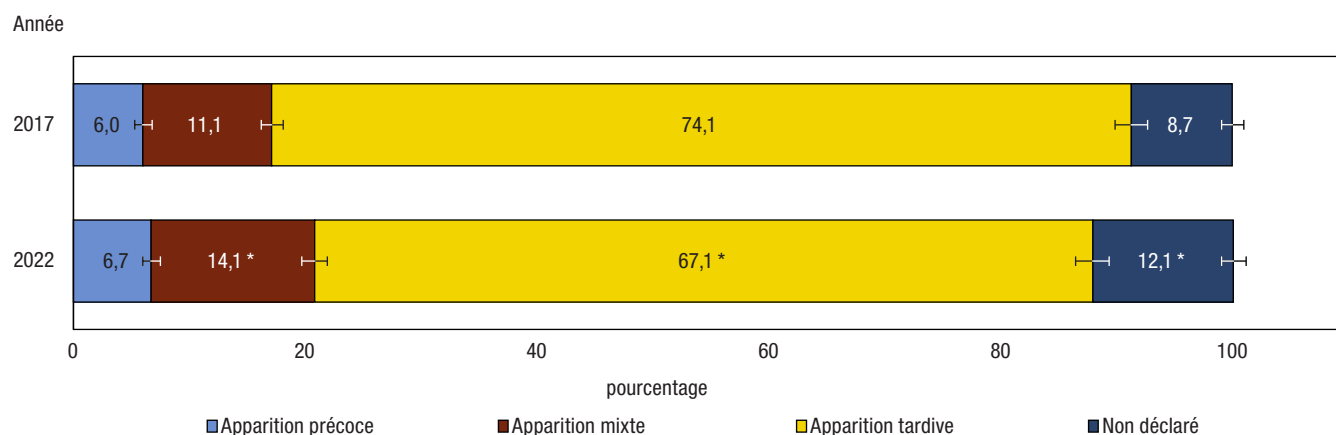
Changements au sein de la population

Caractéristiques liées à l'incapacité

En 2022, 6,7 % des personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans ont déclaré une apparition précoce de la limitation de leurs activités, 14,1 % ont indiqué une apparition mixte et 67,1 %, une apparition tardive. La proportion de personnes dont l'apparition de la limitation des activités est précoce n'a pas changé de façon significative de 2017 à 2022, alors que la proportion de celles déclarant une apparition mixte a augmenté pendant cette période (+3,0 points de pourcentage, passant de 11,1 %). La proportion de personnes ayant déclaré une apparition tardive de la limitation de leurs activités a reculé de 7,0 points de pourcentage par rapport à 2017 (74,1 %), en partie en raison de la hausse significative du nombre de personnes dont l'âge au début de la limitation des activités a été classé dans la catégorie « Non déclaré », lequel est passé de 8,7 % à 12,1 % (graphique 2).

Graphique 2

Apparition de la limitation des activités chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, 2017 à 2022



* valeur significativement différente de l'estimation de 2017 ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022.

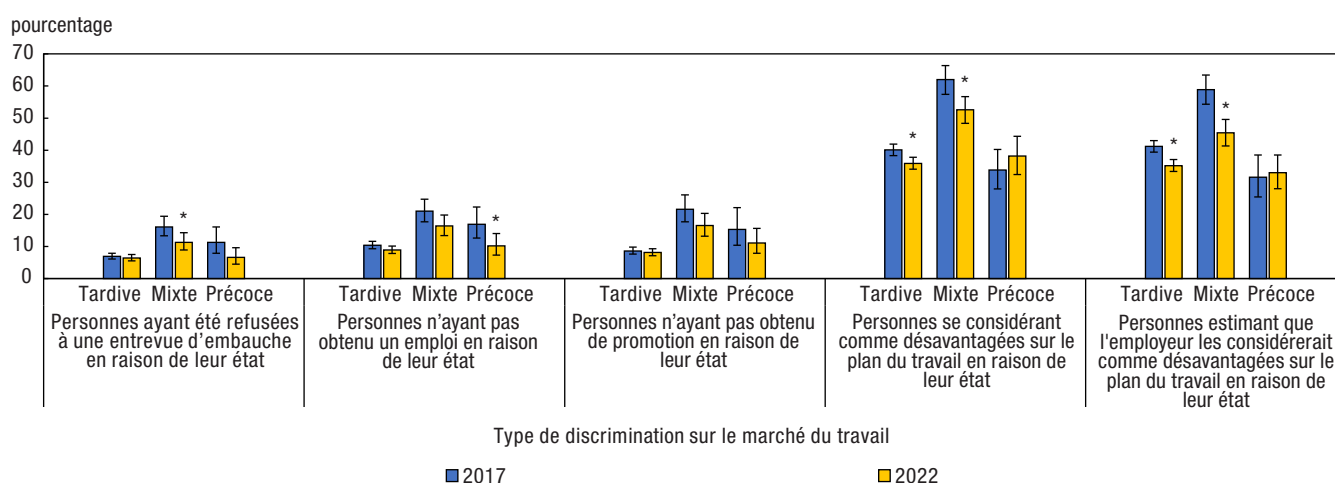
15. Voir la définition des termes dans la section Méthodes.

Expériences en matière d'emploi

Parmi les personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans, on observait une baisse significative du nombre de personnes estimant avoir été refusées à une entrevue en raison de leur état de 2017 à 2022 chez les personnes déclarant une apparition mixte de la limitation de leurs activités (16,1 % par rapport à 11,3 %). Aucun changement significatif n'a été enregistré chez celles ayant connu un début précoce ou tardif de la limitation de leurs activités¹⁶. Au cours de la même période, une plus faible proportion de personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans et présentaient une apparition précoce de la limitation de leurs activités ont indiqué s'être vu refuser un emploi en 2022 par rapport à 2017 (16,9 % contre 10,2 %). Comparativement à 2017, une plus petite proportion de personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans dont l'apparition de la limitation des activités était mixte (62,0 % par rapport à 52,6 %) ou tardive (40,1 % par rapport à 35,9 %) se considéraient comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état. De même, une plus faible proportion de personnes dont l'apparition de la limitation des activités était mixte (58,9 % par rapport à 45,4 %) ou tardive (41,2 % à 35,2 %) croyaient qu'un employeur les considérerait comme telles en raison de leur état. Dans les deux cas, aucun changement significatif n'a été observé chez les personnes présentant une apparition précoce de la limitation de leurs activités (graphique 3)^{17,18}.

Graphique 3

Expériences déclarées de discrimination sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon l'apparition de la limitation des activités et le type de discrimination sur le marché du travail, 2017 à 2022



* valeur significativement différente de l'estimation de 2017 ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022.

Parmi les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans et dont l'apparition de la limitation des activités était tardive, la proportion de celles qui avaient besoin de mesures d'adaptation en milieu de travail a diminué de 2017 à 2022 (43,7 % par rapport à 39,7 %). Toutefois, on n'observait aucun changement significatif chez les personnes dont l'apparition de la limitation des activités était précoce ou mixte (graphique 4)¹⁹.

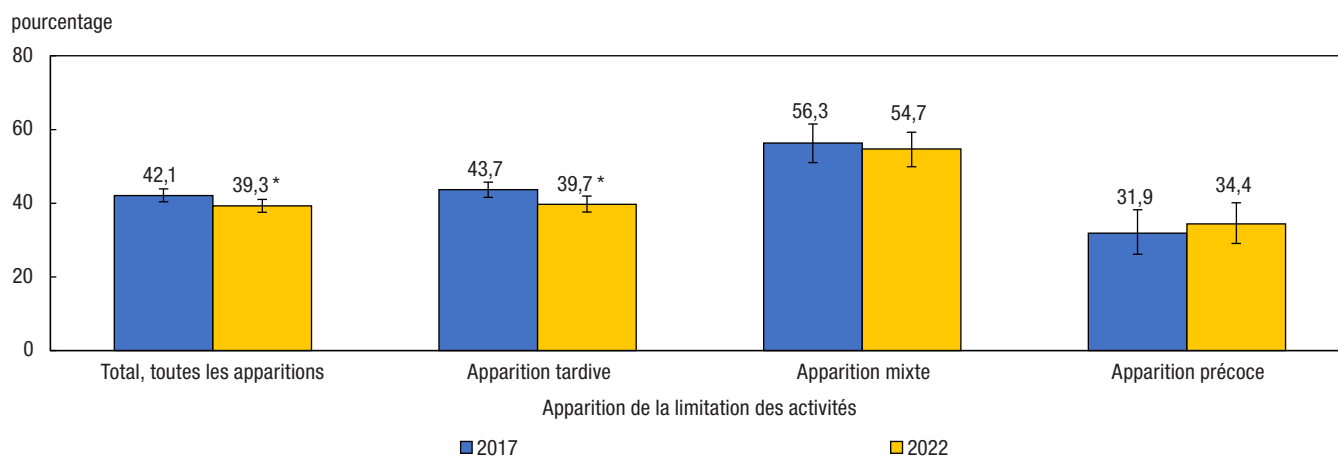
16. La différence dans les estimations des personnes dont l'apparition de la limitation des activités est précoce et qui se sont vu refuser une entrevue à cause de leur état de 2017 à 2022 pourrait ne pas être significative en raison de la petite taille de l'échantillon de ce groupe.

17. La différence dans les estimations des personnes dont l'apparition de la limitation des activités est précoce et qui se considéraient comme désavantagées sur le plan du travail à cause de leur état pourrait ne pas être significative en raison de la petite taille de l'échantillon de ce groupe. Toutefois, la différence dans les estimations observée pour ce groupe représente une augmentation non significative, plutôt qu'une diminution.

18. Aucun changement significatif n'a été observé chez les personnes dont l'apparition de la limitation des activités est précoce, mixte ou tardive qui ont déclaré s'être vu refuser une promotion (voir tableau A.1).

19. La taille de l'échantillon n'était pas suffisante pour analyser les personnes dont l'apparition de la limitation des activités était précoce selon leurs besoins insatisfaits en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail. Aucun changement significatif n'a été observé en ce qui concerne la proportion des besoins insatisfaits en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail chez les personnes présentant une apparition mixte de la limitation des activités, tandis qu'une diminution a été enregistrée chez celles dont l'apparition de la limitation était tardive (voir le tableau A.1).

Graphique 4
Personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans qui nécessitent des mesures d'adaptation en milieu de travail, 2017 à 2022



* valeur significativement différente de l'estimation de 2017 ($p < 0,05$)

Note : La catégorie « Total, toutes les apparitions » comprend les personnes ayant une incapacité dont l'âge au début de la limitation des activités n'est pas précisé.

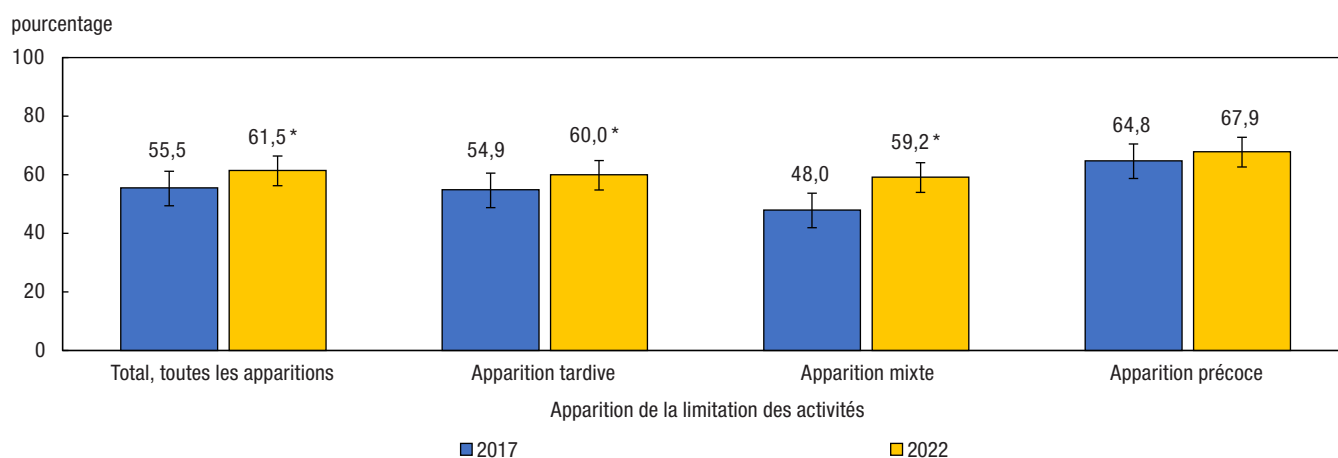
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022.

Variations du taux d'emploi

Caractéristiques liées à l'incapacité

De 2017 à 2022, le taux d'emploi a progressé de façon significative chez les personnes ayant une incapacité dont la limitation des activités est apparue tardivement (passant de 54,9 % à 60,0 %) ainsi que chez celles présentant une apparition mixte de la limitation des activités (de 48,0 % à 59,2 %) (graphique 5). Aucune variation significative n'a été observée chez les personnes dont l'apparition de la limitation était précoce.

Graphique 5
Taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon l'apparition de la limitation des activités, 2017 à 2022



* valeur significativement différente de l'estimation de 2017 ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022.

Des différences se dégagent lorsqu'on analyse les variations du taux d'emploi en fonction de la sévérité de l'incapacité et de l'apparition de la limitation des activités²⁰. De 2017 à 2022, le taux d'emploi a augmenté chez les personnes ayant une incapacité sévère dont l'apparition de la limitation des activités était mixte (passant de 53,6 % à 64,0 %) et tardive (de 42,2 % à 51,6 %), mais non chez les personnes ayant une incapacité sévère et dont l'apparition de la limitation était précoce (tableau 3).

De 2017 à 2022, on constatait une hausse significative du taux d'emploi chez les personnes ayant deux à trois types d'incapacité et dont la limitation des activités est apparue tardivement (passant de 58,5 % à 65,1 %), ainsi que chez les personnes présentant quatre types d'incapacité ou plus et dont l'apparition de la limitation était mixte (passant de 35,6 % à 46,0 %) ou tardive (de 32,8 % à 38,9 %)^{21,22}.

Tableau 3

Taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon certaines caractéristiques et l'apparition de la limitation des activités, 2017 à 2022

Certaines caractéristiques et apparition de la limitation des activités	2017			2022		
	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		Limite inférieure	Limite supérieure		Limite inférieure	Limite supérieure
Classe de sévérité de l'incapacité						
Légère						
Apparition tardive	73,4	70,6	76,0	75,3	72,5	77,9
Apparition mixte	74,4 ^E	60,4	84,8	82,7 ^E	71,2	90,2
Apparition précoce	80,9	73,3	86,7	83,0	76,3	88,1
Modérée						
Apparition tardive	64,4	60,7	68,0	69,1	64,9	73,0
Apparition mixte	69,8 ^E	60,3	77,8	76,4 ^E	68,1	83,1
Apparition précoce	59,0 ^E	44,1	72,4	62,9 ^E	50,9	73,5
Sévère						
Apparition tardive	42,2	38,3	46,1	51,6 [*]	47,3	55,8
Apparition mixte	53,6 ^E	45,5	61,5	64,0 [*]	56,7	70,6
Apparition précoce	50,4 ^E	36,3	64,4	58,7 ^E	46,3	70,2
Très sévère						
Apparition tardive	23,7	20,8	27,0	26,5	22,9	30,4
Apparition mixte	24,7	19,3	31,1	31,9	25,8	38,7
Apparition précoce	25,5 ^E	15,2	39,6	21,1 ^E	11,7	35,2
Nombre de types d'incapacité						
Un type d'incapacité						
Apparition tardive	73,4	70,4	76,3	76,5	73,4	79,5
Apparition mixte	F	F	F	F	F	F
Apparition précoce	79,5	71,7	85,6	81,9	74,8	87,3
Deux à trois types d'incapacité						
Apparition tardive	58,5	55,4	61,4	65,1 [*]	62,0	68,1
Apparition mixte	68,0	61,2	74,1	75,1	69,0	80,3
Apparition précoce	55,5 ^E	45,4	65,2	65,3 ^E	56,8	72,9
Quatre types d'incapacité ou plus						
Apparition tardive	32,8	29,9	35,8	38,9 [*]	35,7	42,2
Apparition mixte	35,6	30,4	41,1	46,0 [*]	40,7	51,4
Apparition précoce	32,8 ^E	18,7	51,0	30,9 ^E	20,8	43,2
Niveau de scolarité						
Diplôme d'études secondaires ou moins						
Apparition tardive	45,3	42,3	48,2	46,5	43,1	49,8
Apparition mixte	29,3	23,9	35,3	48,3 [*]	41,7	55,0
Apparition précoce	46,3 ^E	36,6	56,3	47,7 ^E	38,7	56,8

20. La classe de sévérité de l'incapacité fait référence à la sévérité de l'incapacité au moment de la collecte des données de l'ECI. La sévérité de l'incapacité lors de l'apparition de la limitation est inconnue.

21. Par définition, les personnes ayant connu certaines limitations des activités, mais pas toutes, avant l'âge de 15 ans doivent présenter plusieurs types d'incapacité, puisque l'apparition de la limitation des activités correspondant à un ou plusieurs types est survenue avant l'âge de 15 ans, tandis que celle de la limitation correspondant à un ou plusieurs autres types est survenue à l'âge de 15 ans ou plus.

22. La différence dans l'estimation du taux d'emploi observée chez les personnes ayant deux à trois types d'incapacité dont l'apparition de la limitation des activités était précoce et mixte peut être négligeable en raison de la petite taille de l'échantillon. Pour les personnes ayant quatre types d'incapacité ou plus dont l'apparition de la limitation était précoce, la différence représente une diminution non significative plutôt qu'une augmentation.

Tableau 3

Taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon certaines caractéristiques et l'apparition de la limitation des activités, 2017 à 2022

Certaines caractéristiques et apparition de la limitation des activités	2017			2022		
	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		Limite inférieure	Limite supérieure		Limite inférieure	Limite supérieure
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat						
Apparition tardive	59,4	56,6	62,1	63,1	60,1	66,0
Apparition mixte	63,8 ^E	56,4	70,5	64,6	57,7	71,0
Apparition précoce	76,0 ^E	65,8	83,8	77,4 ^E	68,2	84,6
Baccalauréat ou grade supérieur						
Apparition tardive	69,5	65,3	73,4	76,2 [*]	72,6	79,3
Apparition mixte	68,4 ^E	57,4	77,7	76,2 ^E	67,7	83,0
Apparition précoce	89,7 ^E	81,0	94,6	87,1 ^E	78,5	92,6
Exigences en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail						
Nécessitant une ou plusieurs mesures d'adaptation						
Apparition tardive	63,5	60,5	66,5	72,2 [*]	68,8	75,4
Apparition mixte	58,9	52,1	65,3	73,5 [*]	67,8	78,6
Apparition précoce	57,6 ^E	46,0	68,4	68,6 ^E	59,1	76,8
Besoins satisfaits						
Apparition tardive	67,5	63,5	71,3	76,2 [*]	71,9	80,0
Apparition mixte	56,5 ^E	47,3	65,2	79,7 [*]	72,6	85,3
Apparition précoce	52,5 ^E	39,7	65,0	72,2 ^{E*}	61,5	80,8
Besoins insatisfaits						
Apparition tardive	58,3	53,5	63,0	65,1	59,3	70,5
Apparition mixte	62,5 ^E	53,1	71,0	67,8 ^E	58,1	76,2
Apparition précoce	F	F	F	F	F	F
Ne nécessitant pas de mesures d'adaptation						
Apparition tardive	77,2	74,6	79,5	86,5 [*]	84,3	88,4
Apparition mixte	75,6 ^E	67,7	82,1	86,5 [*]	81,1	90,5
Apparition précoce	84,2	77,8	88,9	84,4	78,0	89,2
Type de discrimination en milieu de travail						
Personnes estimant avoir été refusées à une entrevue en raison de leur état						
Apparition tardive	42,7	36,4	49,3	52,0 ^E	43,7	60,2
Apparition mixte	45,9 ^E	36,1	56,1	51,1 ^E	39,1	63,0
Apparition précoce	F	F	F	F	F	F
Personnes estimant s'être vu refuser un emploi en raison de leur état						
Apparition tardive	44,6	39,3	49,9	48,6	41,9	55,4
Apparition mixte	41,7 ^E	33,4	50,4	52,8 ^E	42,9	62,5
Apparition précoce	52,4 ^E	36,7	67,7	58,8 ^E	41,9	73,8
Personnes croyant ne pas avoir eu une promotion en raison de leur état						
Apparition tardive	69,1	63,0	74,6	72,1	65,5	77,9
Apparition mixte	68,2 ^E	57,8	77,1	67,5 ^E	56,1	77,2
Apparition précoce	F	F	F	F	F	F
Personnes se considérant comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état						
Apparition tardive	36,1	33,2	39,0	41,2 [*]	38,1	44,4
Apparition mixte	40,0	34,1	46,2	48,1	42,4	53,8
Apparition précoce	57,7 ^E	46,9	67,8	61,4 ^E	51,3	70,6
Personnes estimant que l'employeur les considérerait comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état						
Apparition tardive	36,9	34,2	39,7	41,5 [*]	38,3	44,8
Apparition mixte	39,4	33,5	45,8	43,3	37,5	49,2
Apparition précoce	61,2 ^E	47,7	73,2	59,2 ^E	49,5	68,2

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

^{*} valeur significativement différente de l'estimation de 2017 (p < 0,05)

Note : Les estimations marquées de la lettre ^E doivent être utilisées avec prudence. Dans ces cas, les utilisateurs de données doivent utiliser l'intervalle de confiance de 95 % pour évaluer si la qualité de l'estimation est suffisante.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022.

Expériences en matière d'études et d'emploi

Parmi les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans qui étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur, le taux d'emploi de celles dont la limitation des activités est survenue tardivement a augmenté de façon significative de 2017 à 2022 (passant de 69,5 % à 76,2 %), tandis qu'aucun changement important n'a été observé chez celles dont l'apparition de la limitation était précoce ou mixte²³. Chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans qui détenaient un diplôme d'études secondaires ou moins, le taux d'emploi de celles dont l'apparition de la limitation des activités était mixte a progressé (passant de 29,3 % à 48,3 %), alors qu'aucune variation significative n'a été enregistrée chez celles dont l'apparition de la limitation était précoce ou tardive.

De 2017 à 2022, le taux d'emploi a connu une hausse marquée chez les personnes qui se considéraient comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état et dont la limitation des activités était survenue tardivement (passant de 36,1 % à 41,2 %). De même, le taux d'emploi a nettement augmenté chez celles dont l'apparition de la limitation était tardive et estimant que leur employeur actuel ou qu'un employeur éventuel les considérerait comme désavantagées sur le plan du travail (passant de 36,9 % à 41,5 %). Dans les deux cas, aucune variation significative n'a été observée chez les personnes dont l'apparition de la limitation des activités était précoce ou mixte²⁴.

De 2017 à 2022, le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 qui nécessitaient des mesures d'adaptation en milieu de travail a augmenté chez celles présentant une apparition mixte de la limitation de leurs activités (passant de 58,9 % à 73,5 %) ou une apparition tardive (63,5 % à 72,2 %), alors qu'il n'a pas beaucoup varié chez les personnes dont l'apparition de la limitation était précoce²⁵. Par ailleurs, le taux d'emploi n'a pas changé de façon significative chez les personnes dont les besoins en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail étaient insatisfaits, quel que soit le moment auquel la limitation des activités est survenue. À l'inverse, on constatait une hausse notable du taux d'emploi chez les personnes dont les besoins en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail étaient satisfaits et dont la limitation des activités est apparue de façon précoce, mixte ou tardive.

Conclusion

De 2017 à 2022, des changements ont été observés chez les personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans, notamment en ce qui concerne les tendances relatives à leur niveau de scolarité et à leurs expériences en matière d'emploi.

Par exemple, le niveau de scolarité global a augmenté chez les personnes ayant une incapacité. En 2022, une plus grande proportion d'entre elles détenaient un baccalauréat ou un grade supérieur comme plus haut niveau de scolarité (passant de 20,3 % à 26,3 %) et une plus faible proportion avait un diplôme d'études secondaires ou moins (de 41,4 % à 33,4 %), comparativement à 2017. En outre, de 2017 à 2022, une réduction des exigences relatives aux mesures d'adaptation en milieu de travail a été observée chez les personnes ayant une incapacité qui étaient âgées de 25 à 64 ans (42,1 % par rapport à 39,3 %). Chez les personnes nécessitant des mesures d'adaptation, on constatait une diminution des besoins insatisfaits relativement à ces mesures (62,2 % par rapport à 54,4 %).

Une plus petite proportion de personnes ayant une incapacité ont déclaré s'être vu refuser une entrevue (8,0 % en 2017 par rapport à 6,7 % en 2022) ou un emploi (11,7 % en 2017 par rapport à 9,7 % en 2022) au cours des cinq dernières années en raison de leur état. Une diminution de la proportion de personnes estimant avoir été refusées à une entrevue a été constatée chez les personnes présentant une apparition mixte de la limitation de leurs activités (16,1 % en 2017 par rapport à 11,3 % en 2022), mais pas chez celles dont l'apparition de la limitation était précoce ou tardive. Par ailleurs, on observait une baisse de la proportion de personnes estimant s'être vu refuser un emploi chez celles présentant une apparition précoce de la limitation des activités (16,9 % en 2017 par rapport à 10,2 % en 2022), mais pas chez celles dont l'apparition de la limitation était mixte ou tardive.

23. La différence dans les estimations chez les personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur et présentant une apparition mixte de la limitation des activités peut ne pas être significative en raison de la petite taille de l'échantillon, par rapport à celle des personnes dont l'apparition de la limitation était tardive.

24. La différence dans l'estimation du taux d'emploi de 2017 à 2022 chez les personnes présentant une apparition mixte de la limitation de leurs activités qui se considéraient comme désavantagées sur le plan du travail à cause de leur état peut ne pas être significative en raison de la petite taille de l'échantillon par rapport à celle des personnes dont l'apparition de la limitation était tardive.

25. La variation des estimations du taux d'emploi chez les personnes dont l'apparition de la limitation des activités était précoce et qui nécessitaient des mesures d'adaptation en milieu de travail peut ne pas être significative en raison de la petite taille de l'échantillon.

La proportion de personnes ayant une incapacité qui se considéraient comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état a diminué de façon significative chez celles dont l'apparition de la limitation des activités était mixte (21,6 % par rapport à 16,5 %) ou tardive (40,1 % par rapport à 35,9 %). Aucun changement important n'a été observé chez les personnes présentant une apparition précoce de la limitation de leurs activités. De même, la proportion de personnes ayant une incapacité qui croyaient qu'un employeur les considérerait comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état a nettement diminué chez celles dont l'apparition de la limitation était mixte (62,0 % par rapport à 52,6 %) ou tardive (41,2 % par rapport à 35,2 %), et non parmi les personnes présentant une apparition précoce de la limitation. Ces changements en ce qui concerne les expériences de discrimination sur le marché du travail témoignent d'une évolution de l'environnement professionnel, qui pourrait avoir touché différemment les personnes selon l'apparition de la limitation des activités. D'autres recherches sont nécessaires pour mieux comprendre les effets de ces tendances sur les expériences de travail des personnes ayant une incapacité.

Bien que le taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans ait augmenté de 2017 à 2022 (passant de 55,5 % à 61,5 %), les variations de ce taux diffèrent selon les caractéristiques liées à l'incapacité, les mesures d'adaptation en milieu de travail requises et reçues, les expériences de discrimination sur le marché du travail, comme le fait de s'être vu refuser un emploi, ainsi que l'apparition de la limitation des activités.

Le taux d'emploi a augmenté chez les personnes ayant une incapacité modérée (passant de 64,5 % à 69,3 %) et sévère (de 43,9 % à 54,7 %), ainsi que chez les personnes ayant deux à trois types d'incapacité (de 59,6 % à 66,8 %) et celles présentant quatre types d'incapacité ou plus (de 33,0 % à 40,5 %). De 2017 à 2022, on observait une hausse du taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité sévère et dont l'apparition de la limitation des activités était mixte (passant de 53,6 % à 64,0 %) ou tardive (de 42,2 % à 51,6 %), et aucune variation significative n'a été constatée chez les personnes ayant une incapacité sévère et dont l'apparition de la limitation des activités était précoce. Au cours de la même période, le taux d'emploi a également progressé chez les personnes ayant deux à trois types d'incapacité qui ont connu une apparition tardive de la limitation de leurs activités (passant de 58,5 % à 65,1 %), de même que chez celles ayant quatre types d'incapacité ou plus et dont l'apparition de la limitation était mixte (de 35,6 % à 46,0 %) ou tardive (de 32,8 % à 38,9 %).

Lorsqu'on analyse l'emploi en lien avec les expériences de la discrimination sur le marché du travail, on constate une progression du taux d'emploi chez les personnes qui se considéraient comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état (passant de 37,8 % à 44,6 %), ainsi que chez les personnes qui croyaient que leur employeur actuel ou qu'un employeur éventuel les considérerait comme telles en raison de leur état (de 38,2 % à 43,1 %). Parmi les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans qui se considéraient comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état, le taux d'emploi a augmenté de façon significative de 2017 à 2022 chez celles dont la limitation des activités est apparue tardivement (passant de 36,1 % à 41,2 %), mais pas chez celles dont l'apparition de la limitation était précoce ou mixte. De même, on observait une hausse marquée du taux d'emploi chez les personnes estimant que leur employeur actuel ou qu'un employeur éventuel les considérerait comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état et dont la limitation des activités est apparue tardivement (passant de 36,9 % à 41,5 %), mais pas chez leurs homologues dont l'apparition de la limitation était précoce ou mixte.

Dans l'ensemble, l'analyse des variations du taux d'emploi et des expériences sur le marché du travail chez les personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans entre 2017 et 2022, en fonction de l'âge au début de la limitation des activités, révèle que les tendances n'ont pas été observées chez les personnes dont la limitation des activités est apparue de façon précoce dans la même mesure que chez celles dont l'apparition de la limitation était mixte ou tardive. Plus précisément, le taux d'emploi n'a pas varié de manière significative en général pour les personnes présentant une apparition précoce de la limitation de leurs activités ni pour de nombreux sous-groupes de cette population, alors qu'il a nettement augmenté pour leurs homologues dont l'apparition de la limitation était mixte ou tardive. En outre, plusieurs changements dans les expériences de discrimination sur le marché du travail et dans les mesures d'adaptation en milieu de travail requises et reçues observés chez les personnes ayant une incapacité ont été relevés entre 2017 et 2022 chez celles dont l'apparition de la limitation des activités était tardive ou mixte, mais pas chez celles présentant une apparition précoce de la limitation, à l'exception notable des tendances constatées dans les déclarations de refus d'un emploi au cours des cinq dernières années.

Une limite de cette étude réside dans la catégorisation de l'apparition de la limitation des activités utilisée pour l'analyse dans la deuxième partie, qui introduit des variables de confusion. En effet, les personnes présentant une apparition mixte de la limitation des activités doivent avoir plus d'un type d'incapacité, ce qui fait que cette catégorie peut différer des autres pour des raisons qui ne sont pas liées aux effets de l'apparition de la limitation des activités. Les caractéristiques des personnes dont la limitation des activités est apparue de façon précoce, mixte ou tardive sont présentées dans le tableau A1. Une autre limite tient au fait que les données concernant l'apparition de la limitation des activités sont recueillies de façon rétrospective, alors que les autres données des cycles de l'ECI de 2017 et 2022 reflètent la situation au moment de la collecte. Comme la limitation des activités et les incapacités peuvent évoluer au fil du temps, les caractéristiques de la limitation des activités d'une personne au moment de la collecte de l'enquête (comme la fréquence de la limitation) peuvent différer de celles observées lors de l'apparition initiale de cette limitation.

Enfin, une autre limite de cette étude est que certaines analyses reposent sur des échantillons de petite taille, surtout lorsque ces populations sont réparties en sous-groupes plus restreints. Même lorsque la taille de l'échantillon est suffisante pour protéger la confidentialité et produire des estimations de haute qualité, ces estimations sont moins susceptibles d'obtenir des résultats significatifs que des estimations similaires réalisées à partir d'échantillons de plus grande taille. Les différences de taille d'échantillon entre les sous-groupes sont particulièrement pertinentes lorsqu'on constate des changements significatifs chez les personnes ayant une apparition tardive ou mixte de la limitation des activités, alors qu'aucun changement significatif n'est constaté chez celles dont l'apparition de la limitation est précoce. Par exemple, il est difficile d'interpréter l'absence de changement significatif de 2017 à 2022 en ce qui concerne la proportion de personnes ayant une apparition précoce de la limitation des activités qui ont déclaré s'être vu refuser une entrevue en raison de leur état, ou encore en ce qui concerne le taux d'emploi chez les personnes dont la limitation est apparue de façon précoce et présentant une incapacité sévère, deux à trois types d'incapacité, ou nécessitant des mesures d'adaptation en milieu de travail.

L'utilisation de données longitudinales permettrait une mesure plus directe des changements qui se produisent au fil du temps à l'échelle individuelle, et une analyse de régression offrirait une meilleure compréhension des facteurs potentiels à l'origine de l'augmentation des taux d'emploi de 2017 à 2022. De plus, des analyses futures pourraient prendre en compte d'autres changements observés au sein de la population de personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans au fil du temps.

Annexe

Tableau A.1

Personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon certaines caractéristiques et l'apparition de la limitation des activités, 2017 à 2022

Certaines caractéristiques et apparition de la limitation des activités	2017			2022		
	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		Limite inférieure	Limite supérieure		Limite inférieure	Limite supérieure
Total						
Apparition tardive	74,1	72,7	75,5	67,1*	65,6	68,5
Apparition mixte	11,1	10,2	12,1	14,1*	13,0	15,2
Apparition précoce	6,0	5,3	6,8	6,7	6,0	7,5
Non déclaré	8,7	7,8	9,7	12,1*	11,1	13,2
Classe de sévérité de l'incapacité						
Légère						
Apparition tardive	39,2	37,5	41,0	40,9	39,1	42,8
Apparition mixte	11,3	8,7	14,7	13,7	10,9	17,1
Apparition précoce	51,1	44,8	57,3	49,2	43,7	54,8
Modérée						
Apparition tardive	19,6	18,1	21,1	20,7	19,1	22,3
Apparition mixte	21,2	17,6	25,4	22,3	19,2	25,8
Apparition précoce	20,2	15,3	26,2	24,6	19,9	29,9
Sévère						
Apparition tardive	20,2	18,8	21,7	18,6	17,2	20,1
Apparition mixte	28,0	24,1	32,2	32,4	28,6	36,4
Apparition précoce	17,1	12,9	22,3	16,2	12,7	20,3
Très sévère						
Apparition tardive	20,9	19,6	22,4	19,8	18,3	21,3
Apparition mixte	39,5	35,2	43,9	31,6*	28,0	35,4
Apparition précoce	11,6	8,7	15,3	10,0	7,3	13,6
Nombre de types d'incapacité						
Un type d'incapacité						
Apparition tardive	30,3	28,6	31,9	29,7	28,0	31,5
Apparition mixte	F	F	F	F	F	F
Apparition précoce	51,9	45,7	58,0	47,8	42,0	53,6
Deux à trois types d'incapacité						
Apparition tardive	38,3	36,6	40,0	37,7	35,8	39,6
Apparition mixte	38,3	34,0	42,8	45,3*	41,0	49,7
Apparition précoce	34,1	28,6	40,2	36,9	31,5	42,5
Quatre types d'incapacité ou plus						
Apparition tardive	31,4	29,9	33,0	32,6	30,9	34,4
Apparition mixte	61,7	57,2	66,0	54,7*	50,3	59,0
Apparition précoce	14,0	10,4	18,6	15,3	11,8	19,6
Niveau de scolarité						
Diplôme d'études secondaires ou moins						
Apparition tardive	41,1	39,2	43,0	32,8*	30,9	34,7
Apparition mixte	45,2	40,6	49,7	39,3	35,1	43,8
Apparition précoce	43,9	37,7	50,3	34,4*	29,2	40,0
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat						
Apparition tardive	37,4	35,6	39,3	39,2	37,3	41,2
Apparition mixte	36,2	31,8	40,8	36,6	32,4	40,9
Apparition précoce	31,7	26,0	38,0	33,1	27,9	38,8
Baccalauréat ou grade supérieur						
Apparition tardive	20,1	18,6	21,6	26,3*	24,6	28,0
Apparition mixte	17,3	13,9	21,2	21,5	18,3	25,1
Apparition précoce	21,9	17,0	27,7	30,3*	25,3	35,7
Non déclaré						
Apparition tardive	1,4	1,0	2,2	1,7	1,3	2,4
Apparition mixte	1,4	0,7	2,7	2,6	1,4	4,9
Apparition précoce	2,5	1,3	4,9	2,2	1,2	4,0

Tableau A.1

Personnes ayant une incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon certaines caractéristiques et l'apparition de la limitation des activités, 2017 à 2022

Certaines caractéristiques et apparition de la limitation des activités	2017			2022		
	Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %		Pourcentage	Intervalle de confiance de 95 %	
		Limite inférieure	Limite supérieure		Limite inférieure	Limite supérieure
Exigences en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail						
Nécessitant une ou plusieurs mesures d'adaptation						
Apparition tardive	43,7	41,6	45,7	39,7*	37,6	41,9
Apparition mixte	56,3	51,0	61,5	54,7	49,9	59,3
Apparition précoce	31,9	26,1	38,2	34,4	29,1	40,1
Besoins satisfaits						
Apparition tardive	37,4	32,7	42,3	46,9*	40,9	53,0
Apparition mixte	32,8 ^E	24,3	42,5	37,1 ^E	28,2	46,9
Apparition précoce	F	F	F	F	F	F
Besoins insatisfaits						
Apparition tardive	61,9	57,0	66,6	51,9*	45,9	58,0
Apparition mixte	67,2 ^E	57,5	75,7	62,9 ^E	53,1	71,8
Apparition précoce	F	F	F	F	F	F
Ne nécessitant pas de mesures d'adaptation						
Apparition tardive	54,7	52,6	56,8	58,8*	56,6	61,0
Apparition mixte	42,7	37,6	48,0	43,5	38,9	48,3
Apparition précoce	66,8	60,4	72,6	63,2	57,5	68,5
Non déclaré						
Apparition tardive	1,6	1,1	2,3	1,5	1,0	2,1
Apparition mixte	1,0	0,4	2,3	1,8	1,0	3,3
Apparition précoce	F	F	F	2,4	1,2	4,8
Type de discrimination en milieu de travail						
Personnes estimant avoir été refusées à une entrevue en raison de leur état						
Apparition tardive	6,9	6,1	7,9	6,4	5,5	7,5
Apparition mixte	16,1	13,3	19,4	11,3*	8,9	14,3
Apparition précoce	11,3	7,9	16,1	6,6	4,5	9,6
Personnes estimant s'être vu refuser un emploi en raison de leur état						
Apparition tardive	10,4	9,3	11,6	8,9	7,8	10,1
Apparition mixte	58,9	54,3	63,4	45,4	41,3	49,6
Apparition précoce	16,9	12,6	22,3	10,2*	7,3	14,0
Personnes croyant ne pas avoir eu une promotion en raison de leur état						
Apparition tardive	8,6	7,6	9,8	8,1	7,1	9,3
Apparition mixte	21,0	17,7	24,7	16,4	13,4	19,8
Apparition précoce	15,3	10,4	22,1	11,1	7,9	15,6
Personnes se considérant comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état						
Apparition tardive	40,1	38,3	41,9	35,9*	34,1	37,8
Apparition mixte	21,6	17,7	26,1	16,5*	13,2	20,3
Apparition précoce	33,8	27,9	40,2	38,2	32,4	44,3
Personnes estimant que l'employeur les considérerait comme désavantagées sur le plan du travail en raison de leur état						
Apparition tardive	41,2	39,4	43,0	35,2*	33,4	37,1
Apparition mixte	62,0	57,4	66,4	52,6*	48,4	56,7
Apparition précoce	31,6	25,4	38,5	33,0	28,0	38,5

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation de 2017 (p < 0,05)

Note : Les estimations marquées de la lettre E doivent être utilisées avec prudence. Dans ces cas, les utilisateurs de données doivent utiliser l'intervalle de confiance de 95 % pour évaluer si la qualité de l'estimation est suffisante.**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022.

Références

- Asuman, D., Gerdtham, U., Alriksson-Schmidt, A. I., Nordin, M. et Jarl, J. (2024). [Labour market consequences of an early-onset disability: The case of cerebral palsy](#). *Applied Economics*, 56(11), 1309-1326. doi : 10.1080/00036846.2023.2176447
- Hébert, B. P., Kevins, C., Mofidi, A., Morris, S., Simionescu, D. et Thicke, M. (2024). [Profil démographique, d'emploi et de revenu des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus au Canada, 2022](#). *Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada*, produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2024001-fra.htm>
- Jeon, S. H., Park, J. et Kohen, D. (2023). [Faits saillants d'une nouvelle étude sur la croissance des revenus tout au long de la vie des personnes ayant une incapacité depuis l'enfance](#). *Rapports économiques et sociaux*, 3(7). doi: <https://doi.org/10.25318/36280001202300700006-fra>
- Morissette, R. (2024). [De la recherche aux connaissances : le travail à domicile au Canada](#), produit n° 11-631-X au catalogue de Statistique Canada.
- Pianosi, R., Presley, L., Buchanan, J., Lévesque, A., Savard, S. A. et Lam, J. (2023). [Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 : Guide des concepts et méthodes](#). *Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada*, produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2023004-fra.htm>
- Schimmele, C., Jeon, S. H. et Arim, R. (2024). [Changements relatifs aux mesures d'adaptation en milieu de travail pour les Canadiens en emploi ayant une incapacité, 2017 à 2022](#). *Rapport économiques et sociaux*, produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024008/article/00004-fra.htm>
- Smith, J. P. (2009). [The impact of childhood health on adult labor market outcomes](#). *The Review of Economics and Statistics*, 91(3), 478-489.
- Vergara, D. et Hardy, V. (2024). [Caractéristiques de l'activité sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et sans incapacité, 2023](#). *Regard sur les statistiques du travail*, produit n° 71-222-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-222-x/71-222-x2024002-fra.htm>
- Vergara, D. et Hardy, V. (2025). [Caractéristiques de l'activité sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et sans incapacité, 2024](#). *Regard sur les statistiques du travail*, produit n° 71-222-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-222-x/71-222-x2025001-fra.htm>